



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : SC/10/01/2023-10-06

A L'attention des Fédérations

**FEDERATION COMMUNICATION CONSEIL
CULTURE (F3C) CFDT**

**FEDERATION CGT DES ACTIVITES POSTALE
ET DE TELECOMMUNICATION (FAPT)**

**FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE
OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION-FO COM**

**SYNDICAT CGT DES ACTIVITES POSTALES
ET DE TELECOMMUNICATION - CGT FAPT**

SUD PTT

CFTC Sectionale Nationale CFTC Orange

Orange Ensemble

Paris, le 06 octobre 2023

Objet : l'Observatoire du stress et des mobilités forcées

Mesdames, Messieurs,

Les projets de fermetures et réorganisations au sein du groupe, Orange ne cessent de se multiplier :

- Orange Bank,
- Réseau distribution,
- Orange business,
- ARI (UPR et UI),
- Fonctions supports,
- ...

Le tout dans le contexte d'un plan immobilier visant à diviser par deux le nombre de sites tertiaires d'ici 2025.

Orange n'est pas une entreprise comme les autres et son identité a toujours été liée au destin de la France. Son corps social a été fragilisé par la violence sociale de la fin des années 2000. Il le reste.

Deux drames sont intervenus cette première quinzaine de septembre. Même s'il convient par prudence d'attendre le résultats des expertises externes pour en conclure à un lien avec l'environnement professionnel, cela ne peut manquer de nous interpeller et en particulier au regard de ceux intervenus au premier trimestre.

Il est de notre responsabilité en tant qu'organisations syndicales, de ne pas laisser se reproduire des phénomènes qui pourrait conduire nos collègues, à se retrouver dans les situations de risques psychosociaux avec une forte augmentation du stress. Face à ce que l'on peut considérer comme une forme de violence sociale – comme la volonté d'utiliser le principe de la mobilité forcée pour les fonctionnaires - nous vous proposer de réactiver ensemble l'Observatoire du stress et des mobilités

forcées dont les travaux ont permis de mettre en lumière les agissements dévastateurs des précédents dirigeants.

Les méthodes managériales pratiquées par les nouveaux dirigeants ressemblent fortement aux pratiques mises en œuvre en 2006, avec les projets d'ACT et NEXT.

Les conséquences engendrées par celles-ci ont conduit les anciens dirigeants à être condamnés pour harcèlement institutionnel.

Seriez-vous d'accord pour avoir une réunion commune sur ce sujet prochainement ? Et ce afin de définir les modalités d'une remise en route de cet observatoire.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos meilleurs salutations syndicales.



Sébastien Crozier
Président de la CFE-CGC